

Caen, le 18 mars 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **COVID-19 : Augmentation des capacités de réanimation en Normandie**

Les acteurs de la santé de la région mobilisés pour  
faire face au rebond épidémique

Face à la dégradation de la situation épidémique sur l'ensemble de la région et la montée de la pression sur les lits de réanimation avec un niveau comparable à la 2<sup>ème</sup> vague, l'ARS Normandie a demandé, le 12 mars dernier, à tous les établissements de santé de la région, de procéder à l'augmentation de leur capacité de lits en réanimation afin d'armer en personnel et en matériel des lits supplémentaires (301 lits de réanimation activés pour la région au titre du niveau 2 contre 236 en capacité initiale avant crise). En complément, au regard d'une pression particulièrement importante sur les bassins de Rouen, Elbeuf, Evreux et Vernon, l'ARS Normandie a enjoint l'ensemble des établissements de santé de ces territoires à hisser leur capacité de réanimation et de médecine au 3<sup>ème</sup> palier du plan régional de mobilisation COVID, en s'appuyant sur la déprogrammation immédiate de 30% de leur activité chirurgicale non urgente.

Tous les départements de la région connaissent une augmentation rapide et significative de leur taux d'incidence (consultez le dernier point de situation [ici](#)) : le taux d'incidence de la région a augmenté de 20% en une semaine et les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime présentent des taux significativement supérieurs au taux régional. Une situation qui témoigne d'une circulation importante de la COVID-19 dans la région et qui se traduit par une pression du système hospitalier, avec un franchissement du seuil d'alerte sur les capacités initiales de réanimation (taux d'occupation de 68,3%).

Ainsi, au 17 mars, le nombre de personnes en réanimation à l'échelle de la région atteint un niveau déjà comparable au pic qui avait été atteint lors de la 2<sup>ème</sup> vague (au 17/03, 161 personnes covid+ sont hospitalisées en réanimation, contre 173 le 12 novembre dernier).

La situation épidémique est particulièrement intense et évolutive sur :

- Les territoires de Rouen et Elbeuf : la métropole de Rouen affiche une incidence à 339 (+ 100 points en 15 jours)
- le territoire d'Evreux, avec une incidence à 253 (Evreux Portes de Normandie)
- et le territoire de Vernon, avec une incidence à 302 (Seine Normandie Agglomération)

Dans ces conditions et au regard de la tension hospitalière observée sur ces territoires, l'ARS Normandie a demandé spécifiquement aux établissements de santé des territoires de Rouen, Elbeuf, Evreux et Vernon d'activer, en avance sur le reste de la région, le 3<sup>ème</sup> palier du plan régional de mobilisation COVID. Cette mesure entraîne la déprogrammation de 30% de l'activité chirurgicale non urgente et vise à anticiper l'afflux de patients Covid, ainsi qu'à organiser en commun, par le partage des blocs opératoires et le transfert de professionnels, la continuité des activités non Covid les plus prioritaires.

En parallèle, l'ARS échange avec l'ensemble des établissements de santé, publics, et privés, afin d'impulser, animer et coordonner la mobilisation de tous à l'échelle de chaque bassin de vie. Dans ce cadre, il a été demandé le 12 mars dernier à l'ensemble des établissements de santé de la région d'activer le 2<sup>ème</sup> palier du plan régional de mobilisation COVID.

Il s'agit ainsi :

- D'augmenter les capacités d'accueil en réanimation à l'échelle de la région de façon à pouvoir assurer des transferts infra régionaux lorsque nécessaire et garantir ainsi une prise en charge régionale des patients en réanimation
- De garantir la mobilisation des équipes médicales et paramédicales pour assurer la prise en charge des patients COVID dans les structures où ils sont accueillis (redéploiements de professionnels, appel aux renforts, formation des renforts, mobilisation des étudiants en santé, etc.)
- D'assurer la continuité des soins des patients non covid, au travers d'une coopération entre les établissements publics et privés et de transferts d'activités.

**En cas de nécessité, ces consignes regionales pourront être étendues, pour accroître plus encore le nombre de lits de reanimation. L'ARS Normandie tient une nouvelle fois à souligner la mobilisation et l'engagement sans faille de l'ensemble des équipes des établissements hospitaliers normands depuis le début de la crise de la COVID-19.**

Dans ce contexte de reprise épidémique et de mobilisation des ressources pour la filière COVID, l'ARS, avec les établissements de santé, veille à ce que soit garantie la prise en charge dans les meilleures conditions possibles, en hospitalisation complète ou en ambulatoire, des patients atteints d'un cancer, en attente de greffe, suivis pour une maladie chronique, ou requérant des soins urgents ainsi que des mineurs. Doivent également faire l'objet d'une attention particulière les besoins de prise en charge en santé mentale de la population notamment les publics mineurs avec handicap psychique, ainsi que les activités de dépistages et diagnostiques, dans le respect des conditions sanitaires en vigueur

De même, l'ARS et ses partenaires rappellent que la continuité des soins est assurée pour tous sur le territoire, grâce à la mobilisation de l'ensemble des professionnels de santé. Annuler ou reporter des soins, quand ce n'est pas décidé par un professionnel de santé, peut avoir des conséquences graves sur la santé en entraînant des retards de diagnostics et des complications pourtant évitables.

**Tous concernés :** l'application scrupuleuse des gestes barrières, tout comme le dépistage au moindre doute et le respect de l'isolement en cas de test positif sont indispensables pour lutter contre la propagation du virus et soutenir le système hospitalier, afin de garantir une prise en charge de TOUS les malades.